

## Exemple 1

### Besoins

Machines	12 000 €
Véhicule	10 000 €
Loyers d'avance	3 000 €
Trésorerie	5 000 €
	<hr/>
	30 000 €

### Ressources

Apports	7 000 €
Prêt d'honneur	3 000 €
• PCE	6 000 €
Concours bancaire associé	14 000 €
	<hr/>
	30 000 €

## Exemple 2

### Besoins

Achats de fonds de commerce	35 000 €
Frais de démarrage	5 000 €
Besoin en fonds de roulement	5 000 €
	<hr/>
	45 000 €

### Ressources

Apports	10 000 €
Autres prêts	6 000 €
• PCE	7 000 €
Concours bancaire associé	22 000 €
	<hr/>
	45 000 €

# PRÊT À LA CRÉATION D'ENTREPRISE

OSEO – Document non contractuel – Réf. : 6674-09 – Septembre 2011

**oseo**  
l'entreprise des  
**ENTREPRENEURS**

rendez-vous sur [pce.oseo.fr](http://pce.oseo.fr)

# Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)

---

Il s'adresse à toutes les entreprises, en phase de création, quel que soit leur secteur d'activité<sup>1</sup>.

Il complète **un premier concours bancaire égal ou supérieur à 2 ans** (financement de matériel, véhicule...) **d'un montant au moins égal à 2 fois le montant du PCE**<sup>2</sup>. Ce prêt bancaire peut être **garanti jusqu'à 70 %** par OSEO.

Il est obtenu **soit directement auprès de votre banque**, soit avec l'appui d'un réseau d'accompagnement qui vous aide à monter votre dossier (liste des réseaux agréés sur [oseo.fr](http://oseo.fr)).

(1) À l'exclusion des secteurs de l'agriculture, de la promotion immobilière et de l'intermédiation financière.

(2) Dans les Zones Urbaines Sensibles (ZUS), le montant minimum du prêt d'accompagnement est celui du PCE.

## DÉPENSES FINANCIÉES

---

- la trésorerie de départ,
- les investissements immatériels (frais commerciaux, publicité) et les aléas de démarrage.

Sont éligibles tous les projets de création d'entreprise, y compris par rachat de fonds de commerce, à l'intérieur d'un programme n'excédant pas 45 000 euros.

## DES MODALITÉS ET UN MODE DE REMBOURSEMENT ADAPTÉS

---

- **Montant** : compris entre **2 000** et **7 000 euros**.
- **Durée** : 5 ans
- **Remboursement** : ne commence qu'à partir du 6<sup>e</sup> mois. Il s'effectue par 54 échéances mensuelles constantes.
- **Taux** : identique à celui du prêt bancaire<sup>3</sup>.
- **Sans caution personnelle**, ni aucune garantie.

(3) Dans la limite d'un taux plancher égal au taux des emprunts d'État à 5 ans, majoré de 1,7 %.